



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux – 16 Rue des Dolines –
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du Jeudi 04 Mars 2021 à Charquemont à 19h00

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Boiteux, Miseré, Mollier, Pilot, Rambaud, Redoutey, Rognon
- Messieurs Bôle, Bonvalot, Frigo, Gaiffe, Godin, Jacquet, Leroux, Ligier, Martin, Pantel, Robert, Vaufrey, Villemain.

Absents excusés :

- Madame Vuillemin
- Messieurs Bertin, Cuenot, Loichot, Mougin.

Madame Christelle Vuillemin donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Frigo.

Observateurs :

- Messieurs Yannick Nancy, Directeur, Maxime Delavelle, chargé de mission milieux naturels
- Mesdames Marie Nezet, chargée de mission contrat local de santé, Inès Maire-Amiot, chargée de mission transition énergétique et mobilités

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Monsieur Roland Martin pour son accueil au sein de la commune de Charquemont.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente : 04 Février 2021.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Martin a été élu secrétaire.

➤ **EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET RAPPROCHEMENT DU COMPTE DE GESTION**

Cf. Compte administratif et compte de gestion

Monsieur le président quitte la séance pour laisser place au vote.

Après présentation et examen du compte administratif 2020, ainsi que du compte de gestion correspondant, Monsieur le vice-président constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2020 et propose de passer au vote du compte administratif 2020.

Le Comité constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif et approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2020.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2020 est de 61 115,52 € euros.

Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté : 53 655,79 €
- Résultat de l'exercice : 7 734,19 €
- Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2020 : 61 389,98 €

Et présente un excédent de financement d'investissement ainsi déterminé :

- Solde cumulé d'investissement n-1 : 32 120,00 €
- Solde des opérations de l'exercice : -32 394,46 €
- Solde cumulé d'investissement au 31/12/2020 : -274,46 €

Approbation à l'unanimité.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le président se trouvant rappelé propose au comité d'affecter le résultat de manière suivante :

- Au 1068 afin de combler le déficit d'investissement : 274,46 €
- Au 002 en recette de fonctionnement : 61 115,52 €

Approbation à l'unanimité.

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Cf. Budget primitif 2021

Après présentation par Monsieur le Président, le Comité Syndical décide d'approuver le budget primitif 2021.

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 202 530.74 €
- Recettes : 1 202 530.74 €

Investissement :

- Dépenses : 174 149.46 €
- Recettes : 174 149.46 €

Approbation à l'unanimité.

➤ CREATION D'UN POSTE PERENNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 17.50 HEURES / SEMAINE

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à 17.50h/semaine

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2021,

Grade : adjoint administratif à 17,5h/semaine

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Approbation à l'unanimité.

➤ CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION COMMUNICATION

Cf fiche de poste dans les pochettes.

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

- ✓ Conception de la communication du PNR

pour une durée de 2 ans (1 an minimum et 6 ans maximum). La procédure de recrutement démarrera à la création du PNR.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir :

- ✓ Mise en ligne du site internet
- ✓ Livraison de la charte graphique de la stratégie de communication globale

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chargé de mission communication à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 / 35ème.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B.

L'agent devra justifier d'un diplôme de Bac +2 ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de la communication.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de IM 503.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, l'assemblée. décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Approbation à l'unanimité.

➤ CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION EVALUATION DE LA CHARTE

Cf fiche de poste dans les pochettes.

Monsieur le Président propose de procéder à la création d'un emploi permanent d'attaché territorial dans les conditions suivantes à compter de la création du PNR :

- le poste de chargé de mission évaluation et observation du PNR est un poste à temps complet soit 35h/semaine. Cet agent aura la charge de coordonner la politique d'évaluation de la charte du PNR mais aussi de coordonner l'observation territoriale à travers le SIG notamment.

Le niveau de recrutement sur ce poste est fixé au bac +3 minimum.

Le chargé de mission sera rémunéré selon la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

L'emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012

Approbation à l'unanimité.

➤ TABLEAU DES EMPLOIS

Cf tableau dans les pochettes.

Des modifications de postes sont intervenues, il convient de valider le tableau des effectifs. Le comité décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/04/21.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du PETR du Pays Horloger, chapitre 012.

Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo du poste en heures	Intitulé du poste / missions principales	Détachement / Poste vacant depuis le	Poste occupé	Temps de travail (en %)
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	
Filière administrative							
Délibération 2015-42 du 17 décembre 2015	Attaché principal	A	35 h	Directeur		Titulaire	100 %

Délibération du 1 ^{er} juillet 2013	Attaché	A	35 h	Chargé de mission tourisme	Détachement depuis le 01/03/2015 Mutation en cours au département 64	Titulaire	100 %
Délibération 2020-10 du 05 mars 2020	Rédacteur	B	35 h	Gestionnaire administrative, comptable et RH		Titulaire	{80 % ou sur autorisation, 90 % à la création du PNR}
Délibération 2020-11 du 05 mars 2020	Attaché	A	35 h	Chargé de mission économie industrielle		Contractuel (CDI)	50 % (de droit suite naissance jusqu'au 07/05/21 puis sur autorisation)
Délibération 2020-16 du 04 juin 2020	Attaché	A	35 h	Chargé de mission urbanisme / aménagement du territoire	Vacant depuis le 29/03/21		100 %
Délibération du 04 mars 2021	Adjoint administratif	C	17.5 h	Assistante administrative		Contractuel	100 %
Délibération 2016-37 du 1 ^{er} décembre 2016	Attaché	A	35 h	Chargé de mission milieux naturels		Contractuel	100 %
Délibération 2018-22 du 07 juin 2018	Attaché	A	35 h	Animateur santé		Contractuel	100 %
Délibération 2020-17 du 04 juin 2020	Attaché	A	35h	chargé de mission transition énergétique et mobilités du projet de PNR			100 %
Délibération 2020-17 du 04 juin 2020	Attaché	A	35h	chargé de mission urbanisme et aménagement			100 %

				durable du projet de PNR			
Délibération du 04 mars 2021	Attaché	A	35 h	Chargé de mission communication		Contractuel - contrat de projet	100 %
Délibération du 04 mars 2021	Attaché	A	35 h	Chargé de mission évaluation de la charte			100 %

Monsieur le Président présente les évolutions de postes en cours :

- M Collenot vient de nous informer de son choix de mettre fin à son détachement, pour une mutation vers le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques.
- Départ de Mme Carette arrivée en fin de contrat qui nous a informé de son souhait de ne pas le renouveler. Un recrutement sera lancé très rapidement, une fiche de poste revue est en cours de finalisation. M le Président remercie Mme Carette pour son implication dans la rédaction de la charte, la réalisation du SCOT et les apports nombreux qu'elle a fait au territoire en matière d'urbanisme et d'architecture.
- Création de poste assistante administrative : conséquence de l'évolution de la nature du mi-temps de Mme Passarin nous devons modifier le contrat de Mme Boillot
- 1 création de poste d'attaché en vue de créer un poste d'observation et d'évaluation de la charte lors de la création du PNR.
- 1 contractuel sur contrat de projet sur la mission communication : charge importante en début de charte à éventuellement réévaluer en phase « normale » lors de la création du PNR.

Monsieur Bole considère qu'indépendamment de la personne qui l'occupe, le poids du poste développement économique est trop faible avec seulement 17h30 par semaine pour pouvoir structurer une offre économique du futur PNR articulée avec les programmes en cours comme Industrie du Futur.

Monsieur le Président répond que la question de l'économie est importante dans un PNR, il faudra définir la mission dans les semaines qui viennent à travers le programme de travail qui sera discuté en fin de séance. Il faudra s'autoriser à poser la question du rôle de Luxe & Tech sur le territoire et son articulation avec les objectifs du Parc et des communautés de communes.

Régis Ligier considère que le développement économique est un facteur important pour la réussite du territoire. Il faut reposer tout cela et se poser les questions de développer des missions cohérentes à cette échelle.

Monsieur Bôle partage tout à fait l'analyse sur l'orientation économique du PNR. Historiquement le Pays Horloger a défini un cluster dont il faut redéfinir la mission après 15 ans d'existence.

Approbation à l'unanimité.

➤ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES HORS PAYS POUR LA PREFIGURATION DU PNR

Cf convention dans les pochettes.

M le Président présente à l'assemblée les conventions de partenariat avec les communautés de communes hors Pays dans le cadre de la préparation de la mise en place du PNR. La principale modification est que le financement est construit sur le modèle proposé dans le cadre des statuts du futur PNR.

	POP	PNR	SCOT	PETR	Total
	2018	2.50 €	2.00 €	1.50 €	6.00 €
CCPM	19040	47 600.00 €	38 080.00 €	28 560.00 €	114 240.00 €
CCPR	6963	17 407.50 €	13 926.00 €	10 444.50 €	41 778.00 €
CCVM	21469	53 672.50 €	42 938.00 €	32 203.50 €	128 814.00 €
Total	47472	118 680.00 €	94 944.00 €	71 208.00 €	284 832.00 €
CCM	1158	2 895.00 €			2 895.00 €
CCPHD	8569	21 422.50 €			21 422.50 €
CCPSB	1932	4 830.00 €			4 830.00 €
Total	59131	147 827.50 €	94 944.00 €	71 208.00 €	313 979.50 €

Approbation à l'unanimité.

➤ DIVERS

• **SCOT**

Cf. programme et note de synthèse.

Mme Boiteux et M Villemain présentent le programme de travail tel qu'il a été défini en concertation avec l'AUDAB :

- Comité de pilotage « sensibilisation aux formes urbaines durables » : mardi 9 mars
- Comité de pilotage DAAC (diagnostic) : jeudi 1er avril, avant le comité syndical
- Comité de pilotage « ZAN, enveloppes foncières et densités » : jeudi 22 avril
- Comité de pilotage « objectifs démographiques et production de logements » : mardi 11 mai
- Comité de pilotage DAAC (PADD) : jeudi 3 juin, avant le comité syndical
- Comité de pilotage « développement économique » : mardi 22 juin

Ces réunions doivent commencer à 18h30 pour une durée de 2h.

M Bôle souhaite que ces réunions se basent sur un partage du diagnostic afin d'arriver à un projet commun. Elles n'auront pas nécessairement vocation à trancher mais à reposer le débat.

Mme Boiteux ajoute que lors de la prochaine séance, il sera proposé à l'ordre du jour la désignation des représentants des communautés de communes au CoTech DAAC.

- **Proposition de remobilisation des élus et de travail sur le programme d'actions triennal du PNR**

M le Président annonce que nous avons reçu un avis favorable du CNPN, on attend maintenant le décret de classement dans les mois qui viennent. Les services ont élaboré un programme de travail qui vise à permettre aux élus et aux équipes de se réapproprier la démarche dans une phase opérationnelle.

Phasage	Objectifs	Outils et étapes
A	Remise à niveau des élus Faire remonter les besoins Première priorisation	1/ Travail en commission avec les élus référents pour : Remise à niveau charte / Relecture tableau d'actions/Présentation de la méthode des ateliers 2/ Questionnaire aux communes (priorisation/besoins) / Tournée des conseils communautaires (identifier des dates) / Webinaire/réunion d'informations PNR (élus demandeurs)
B	Travail collectif Deuxième priorisation	Ateliers de travail ouverts à tous les élus du PNR pour travailler sur les actions opérationnelles Travail en 2 temps (méthodologie à préciser)
C	Restitution et validation Travail partenarial	Validation en commission avec les élus référents Ouverture et travail sur la rédaction des fiches avec les partenaires extérieurs
D	Validation et négociation	COFIL avec les partenaires financiers Rendu du programme d'actions opérationnel

Mme Boiteux pose la question du fonctionnement du futur comité syndical.

M le Président rappelle les éléments définis dans les statuts du futur PNR en précisant que l'arrivée des communes dans la représentation devrait renforcer la légitimité des démarches. Le bureau comptera quant à lui 30 membres et comptera des délégués de tous les niveaux de collectivités. Il aura un rôle beaucoup plus important que dans la configuration PETR.

M Vaufrey attire l'attention sur l'expérience du PNR du Doubs en Suisse. Sa présidente Mme Gigon a défendu son manque de visibilité, elle a organisé un atelier sur la gestion de la communication dans le cadre de leurs travaux de révision de la charte. Il a été posé l'importance d'avoir un représentant dans chaque commune.

M Robert confirme que leurs travaux démontrent que le succès repose sur la mobilisation la plus large possible autour du Parc. Il faudra mobiliser la population en plus des élus.

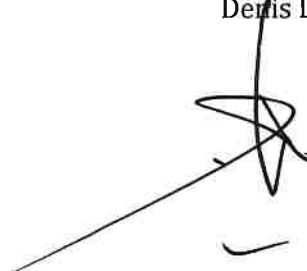
M Frigo considère qu'il est important de réaliser ces ateliers avec les élus mais que la mobilisation des instances hors élus que seront le conseil scientifique et le conseil de développement sera nécessaire. La constitution de ces 2 instances sera maintenant très importante.

M le Président ajoute que la démarche de constitution de ces conseils est en préparation et sera lancée rapidement. Nous reviendrons vers les membres du CS pour travailler avec eux sur ce thème.

M Ligier demande qu'autant que possible les documents soient transmis le plus en amont avant la séance.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 1^{er} avril 2021 à 19h dans la CCPR.

Le Président
Denis Leroux



Une copie de ce compte-rendu est disponible sur <http://www.pays-horloger.fr>